

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde = Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

Band: 91 (2001)

Heft: [2]

Artikel: Épizooties d'autrefois au Pays de Vaud

Autor: Verdan, Jean-Paul

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1003987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Epizooties d'autrefois au Pays de Vaud

Les animaux malades de la peste (La Fontaine)

Après la maladie de la vache folle, c'est la fièvre aphteuse qui a ébranlé l'économie agricole de l'Europe. L'on sait comment les Etats concernés ont réagi: hécatombes de bétail, blocage des frontières, mesures d'isolement intérieures. Mais il semble qu'il n'y ait guère eu de mesures positives visant à soigner le bétail malade ou menacé de l'être, comme on le tentait autrefois. Le fléau des épizooties ne date pas de notre époque. Depuis des siècles, nos ancêtres étaient périodiquement confrontés à ces graves menaces sur le cheptel. Il nous a paru intéressant de voir comment les paysans d'autrefois réagissaient à ces épizooties, quels moyens de lutte ils mettaient en œuvre, comment les autorités envisageaient le problème.

Nous avons choisi une région déterminée, le village de Chardonne sur les bords du Léman, qui appartenait autrefois à la paroisse de Corsier. Ces communautés pratiquaient une économie mixte, viticole sur les coteaux exposés au lac et agricole sur les monts (Mont-Pèlerin et Monts-de-Corsier).

Les bestiaux de ces 16e, 17e et 18e siècles étaient, du fait de leur alimentation souvent insuffisante et de leur hygiène défectueuse, sujets à des maladies et à des épizooties qui représentaient pour leurs propriétaires de véritables catastrophes. Les gens de notre région n'avaient souvent qu'une ou deux vaches qui, non seulement leur fournissaient une part essentielle de leur nourriture, mais encore servaient de bêtes de trait. Le cheval étant rare dans le vignoble, faute de place, chacun attelait sa ou ses vaches, à part quelques vigneronns fortunés qui pouvaient entretenir un bœuf.

L'importance vitale de ce modeste bétail explique la solidarité spontanée qui se manifestait au sein de la communauté en faveur de ceux qui, par malheur, avaient une bête «mescheute», c'est-à-dire morte de maladie.

A partir de 1604, les comptes et les documents du village fournissent de nombreuses indications sur les épizooties. Il semble que, dans les siècles précédents, les épidémies de peste humaine aient constitué le principal souci des populations: les maladies du bétail ne sont pas mentionnées. Il est néanmoins intéressant de constater à quel point les réactions des communautés face à l'un et l'autre de ces fléaux angoissants sont analogues.

Comment se manifeste l'épizootie? Signalons d'abord l'imprécision qui règne dans la définition des maladies frappant le bétail, surtout pendant le

Inhaltsverzeichnis

<i>Epizooties d'autrefois au Pays de Vaud</i>	25
<i>Veröffentlichung der Schweizer Volksmusik-Sammlung aus dem Nachlass von Hanny Christen (1899–1976)</i>	33
<i>Mitteilungen/Communications</i>	36
<i>Buchanzeigen/ Annonces de parution</i>	38
<i>Ausstellungen/Expositions</i>	41

17e. Au 18e, les connaissances deviennent plus exactes. On ne peut qu'avoir de la compréhension pour l'ignorance de nos ancêtres face au phénomène quand on voit, de nos jours, qu'en Grande Bretagne l'on identifie des centaines de foyers de fièvre aphteuse, que l'on abat et que l'on brûle des troupeaux entiers... puis que, un mois après, on ose déclarer qu'un bon tiers des cas était fondé sur de faux diagnostics et qu'il ne s'agissait pas de la fièvre en question!

Il est donc difficile, dans les notations anciennes, de reconnaître exactement à quelles maladies nous avons affaire. Les termes patois qui servent à les désigner ne font souvent qu'en compliquer l'identification. *Loüet, cartier, tact, poulmonie, surlangue, chancre volant, avent-cœur, joufle*, il n'est pas facile de s'y retrouver!

Mais voyons de plus près les comptes du village de Chardonne.

1604: *Livré à Maurys Bedex pour despends faicts en sa maison par 4 conseillers et le gouverneur, ayant charge de se prendre garde pour le bestail du village causant la malladie qui survint par tout le pays environ le mois de may 1604, 50 florins. Item livré pour treize pots de vin appliqués pour faire le breuvage audict bestail, 3 florins 10 sols.*

On remarque d'emblée l'importance des sommes que l'on consacre à lutter contre le fléau. C'est que la survie de la population était en jeu. Dès le début, on voit le vin jouer le rôle de désinfectant.

1613: *Salayre du médecin des vaches, estant le bestail infecté, 20 florins.*

On voit apparaître les ancêtres de nos vétérinaires actuels. Ces «médecins des vaches» et autres spécialistes (ou charlatans?) sont plus nombreux que les médecins voués à soigner les humains! Chose curieuse, ils viennent souvent d'ailleurs, parfois d'assez loin. Leur fait-on davantage confiance à cause de cela? Ou proviennent-ils de régions où il y a plus de troupeaux, et ont-ils de ce fait une plus grande expérience?

Ainsi, en juillet 1637, on va chercher Abraham Guay, de Blonay, à propos de la maladie survenue au bestail. Il va sur le Mont soigner les bêtes. Il reviendra en 1643 faire visite du bestail bovin et apporte du loyer pour distribuer aux paysans. Serait-ce du *lovet* ou *lüuvé*, c'est-à-dire du gui?

L'année suivante, on va chercher un «médecin des vaches» à Oron. Il s'appelle Chiste Svitzgerbe (sans doute Christ Schwitzgebel). Ce doit être un Bernois qui vient du Gessenay, de la région de Saanen consacrée à l'élevage. Il mène Christin Barbey et Pierre Ducrest *eys montagnes pour leur apprendre à connaître les herbages et racines*. Plus tard encore on fera appel aux soins d'un «médecin du bétail» venant du pied du Jura.

Au fil de ces notations dans les comptes, on peut relever les fréquents accidents de santé du bétail. Tantôt il doit s'agir de séries isolées, tantôt cela s'inscrit dans une épizootie de vaste envergure. Les documents signalent que les autorités locales vont visiter les bœufs, les vaches, les *moges* (génisses), les *mogeons* (modzons, veaux) *mescheuts*, c'est-à-dire crevés chez des particuliers, notamment pour tâcher de déterminer de quelle maladie les bêtes sont mortes. La commune alloue quelques florins pour la perte. Une surveillance et des mesures strictes sont imposées. En 1676, par exemple, Jean Ducrest se

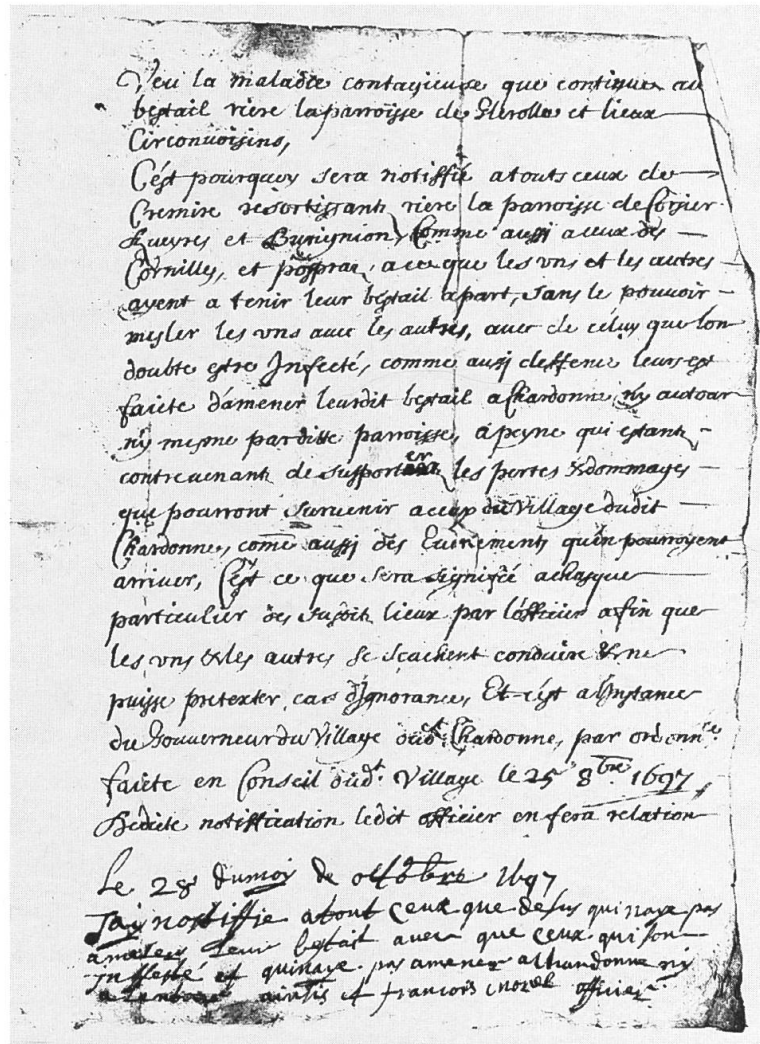
voit commander de *mettre en terre et couvrir d'épines une vache mescheute* pour éviter d'infecter d'autres bestiaux. Des interdictions de faire circuler les bêtes sont publiées dans le district.

On s'efforce d'éviter la contagion par des mesures préservatrices sur les animaux: en août 1679, le médecin du bétail vient avec deux hommes pour *brocher le bétail du lieu, occasion de la maladie contagieuse qu'il y avait aux lieux circonvoisins*. Brocher équivaut à faire un séton, opération consistant à faire passer par deux orifices un faisceau de crins sous la peau pour assurer un drainage.

Les méthodes de lutte tendent à se perfectionner (ou à se compliquer) au 18^e siècle. Les autorités supérieures sont de plus en plus attentives. C'est ainsi que le 20 juin 1731, par mandat baillival, on apprend qu'en Savoie sévit une maladie du bétail à cornes et des chevaux. Le Valais a établi des gardes. Mais déjà aux environs de Genève se manifeste *une certaine maladie qu'on nomme la surlangue ou le chancre volant*, qui s'attaque aux bovins, chevaux, ânes, mulets, chèvres et porcs. Un magistrat de Genève a donné des indications pour reconnaître le mal et y remédier. Le mandat baillival bernois communique donc son diagnostic et la recette du remède, en recommandant de la faire imprimer et distribuer. En outre, il faut veiller, à toutes les portes et passages, à ne pas laisser circuler du bétail à moins qu'il n'ait témoignage qu'il vient de lieux sains et non suspects. Quant au bétail infecté, il doit être tué et encrotté avec la peau et le poil. Nous donnons le texte de ce remède:

Ce mal se manifeste par une espèce de pustule, soit vessie qui survient au bétail au-dessus ou au-dessous de la langue, ou plus bas contre le gosier, où il se fait une pourriture qui leur fait tomber la langue en 24 heures si l'on n'y apporte promptement les remèdes suivants:

1. *Il faut racler la playe, vessie ou crevasse avec une cuillier ou pièce d'argent (présumées désinfectantes) jusqu'à ce qu'elle saigne bien, il faut éviter que la bête n'avale ce qui se détache en raclant.*



Interdiction au bétail de la paroisse de Corsier de se déplacer, lors d'une épizootie en 1697.

2. Il faut ensuite laver la playe avec de l'eau fraîche.

3. Il faut prendre une pièce ou coupeau de drap rouge ou écarlate, la tremper dans du vinaigre et du sel et frotter la playe plusieurs fois, la trempant chaque fois, puis on aura soin de brûler laditte pièce de drap pour éviter l'infection et ce morceau de drap ne pourra servir que pour une seule bête malade.

4. Il faut prendre du lait, de la sauge, artichauds sauvages qu'on appelle autrement joubarbe et en latin *sempervivum majus*, qui croît sur les toits ou murailles, du plantin, de la racine d'alun (le même texte, repris en 1763, corrige en «sel d'alun») et du vinaigre et en frotter la playe et toute la gorge assez longtemps.

5. Celui qui travaillera le bétail malade doit avoir soin de bien laver ses mains avec de l'eau-de-vie ou du vinaigre pour éviter la communication de ce mal. Lorsque ce mal survient dans le pays, il faut être attentif à visiter souvent la langue et toute la gorge du bétail et la lui laver de temps en temps avec du vinaigre et du sel et donner à manger tant au bétail sain que malade du pain avec de bonnes herbes hâchées mêlées avec du sel. (AC Corsier, A2, Recueil de mandats baillivaux, p.342–343).

Ce remède est apparemment d'origine savante, composé par des herboristes ayant des connaissances botaniques.

Mais de quelle maladie s'agit-il exactement? Le terme vaudois de *surlangue*, qui apparaît chez nous au début du 18^e siècle, a été et est encore souvent considéré comme le synonyme de fièvre aphteuse. Or, dans une récente étude parue dans le journal «Le Chailléran», No 299, d'avril 2001, le professeur Maurice Bossard dénonce la confusion entre deux affections de gravité différente. La *surlangue* telle qu'elle est décrite dans le mandat ci-dessus serait, selon Maurice Bossard, le «Glossanthrax» ou «Charbon de la langue», maladie épizootique très dangereuse qui cause rapidement la mort de l'animal. Ce fléau aurait heureusement disparu de l'ouest européen à la fin du 19^e. La fièvre aphteuse paraît presque bénigne en comparaison, les possibilités de lutte et les chances de guérison sont plus grandes.

Il est d'autres maladies contre lesquelles on cherche à se prémunir. Ainsi en va-t-il de la pneumonie bovine. Le 27 mars 1734, le sieur Pierre Samuel Joseph Chapuis, médecin du bétail de L'Abergement, demeurant à Chamblon (région d'Yverdon), a donné des *brevages et préservatifs à tout le bétail de rièrre le district du village de Chardonne*. Il est là depuis le 17 mars et sera obligé de rester hors de chez lui pendant 15 jours. On le paie 22 écus blancs, ce qui est une forte somme. Mais il a laissé sa recette aux gens du lieu:

Remède et préservatif pour empêcher que la poulmonie se communique parmi le bétail.

Il faut d'abord prendre du bois de genevre, avec la racine, c'est-à-dire la plante entière, du bois de tremble, la 20^e partie qu'il y a du bois de genevre, brûlé le tout ensemble, prené les cendres, mettez-luy le quart de souffre pilé, la 10^e partie de guairard soit impéatoire, de la racine de polmonoire, du sel en quantité raisonnable, le tout bien mêlé ensemble, en donner à chaque bête soir et matin pendant qu'il y aura du soupçon. (AC Chardonne, A 0102, p. 202)

Que valaient ces remèdes? Au moins donnaient-ils aux paysans l'impression de ne pas rester inactifs devant la menace, de lutter quand même. Voici encore une recette de préservatif du 18e, pour tenter d'éviter la fièvre aphteuse:

Lorsque la bête sera encore en santé on pourra se servir des préservatifs suivants:

De la Teriaque ou Orvietan: 3 dragmes

Cloux de Girofle

Cannelle: de chaque sorte 1 dragme

du poivre pillé gros: 2 dragmes

grains de genevre: 2 dragmes

Toutes les drogues cy dessus seront mises dans un pot net et l'on versera un demi pot de bon vin rouge, et après l'avoir bien couvert et fermé on le laissera tremper et amolir tout au moins 5 ou 6 heures et avant que de le donner à boire à la bête, il faudra bien le remuer et l'entremêler en sorte que le vin et toutes les susdittes drogues puissent luy être données, ce qui ne se fera que lorsque laditte bête n'aura rien mangé depuis 5 ou 6 heures.

On pourra aussi se servir de la composition qui suit: prendre 1 once de poivre, 2 onces de sel, 1 once et demi d'ail, piler ces trois espèces ensemble, verser un pot de vinaigre par dessus, le laisser reposer 4 heures et ensuite en laver bien nettement la langue avec une pièce de toile de laine. (AC Chardonne, 18^e)

Imagine-t-on les difficultés pour faire absorber ces mixtures aux animaux? Les comptes nous révèlent que, de plus en plus, on achète du *brantevin* ou eau-de-vie pour composer ces remèdes. L'usage de l'alcool fort dans ce but s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Pourtant le vin resta aussi longtemps apprécié pour protéger le bétail. Lors d'une maladie contagieuse dite *louït* soit *cartier* qui sévit entre Blonay, Corsier et Cully en 1759, on prépare avec le «médecin» Josué Genton un remède préservatif pour tout le bétail du district de Chardonne au moyen de 30 pots de vin rouge, d'herbages et d'autres drogues.

Cependant les mesures les plus efficaces demeurent l'isolement et la désinfection. En février 1734, le bétail est *barré* sur l'ordre de LL. EE. et il est interdit de commercer aux foires voisines jusqu'en octobre, précautions identiques à celles prises lors des épidémies de peste.

En 1811, la *surlangue* sévit à l'ouest de la frontière suisse. Le bétail à pied fourchu du Canton de Vaud est *barré*. La précision «à pied fourchu» semble indiquer qu'il s'agit cette fois de la véritable fièvre aphteuse. D'ailleurs, un arrêté de l'année suivante, qui autorise l'estivage des bovins dans toutes les montagnes du Canton de Vaud (à condition que les chalets qui ont été touchés en 1811 soient lavés et désinfectés), précise: *la maladie aphteuse, mal à propos appelée surlangue*.

Ces restrictions de la liberté de circuler pèsent lourdement sur les populations. En automne 1810, alors que *l'épizotie* (ce mot savant apparaît ainsi en 1797) se répand dans le canton, les autorités de Chardonne écrivent au Bureau de Santé à Lausanne pour attester que le bétail de la commune est

exempt de la maladie et que le *séquestre* ordonné par le gouvernement serait désastreux à l'entrée des vendanges, au moment où les voiturages assurés par les bœufs et les vaches deviennent d'une nécessité absolue pour rentrer les récoltes de raisin.

Le cours du 19^e siècle fut d'ailleurs marqué par de graves épizooties, notamment entre 1860 et 1870. On les attribue à l'augmentation du trafic des bestiaux que facilite la construction de lignes ferroviaires toujours plus nombreuses, et à l'arrivée plus fréquente de bétail étranger.

Les médias, ces derniers mois, nous ont montré des paysans anglais ou français qui se trouvaient prisonniers de semblables mesures d'isolation. Pénibles situations telles que les avaient déjà connues les gens d'autrefois. Pour Chardonne, nous n'évoquerons plus que ce Noël 1938, où une épizootie de fièvre aphteuse touchant la paroisse perturbe la vie du village et empêche toute fête. Or, la région lémanique n'était pas seule à vivre sous la chape de la maladie: le nord du canton connaît aussi cette triste situation. Le document suivant, qui concerne le village de Suchy, près d'Orbe et d'Yverdon, va nous le révéler.

AVIS AU PUBLIC.

LE CONSEIL DE SANTÉ DU CANTON DE DAUD

Avertit le public, que le Gouvernement du Canton de Fribourg a mis la Barre de Rigueur contre tout le Bétail à Pied Fourchu de notre Canton, à cause de la Sorlangue qui règne sur les Montagnes voisines de la France et de la Principauté de Neuchâtel.

Le présent Avis sera affiché dans toutes les Communes, afin que chacun puisse se préserver de dommage.

Donné à Lausanne le 26 Juillet 1811.

Le Vice-Président,
VERDEIL, D. M.

Le Secrétaire,
FORNEROD.

La fièvre aphteuse à Suchy en 1939

Mme Annette Perrenoud, qui nous avait communiqué les sou-

Les bovins vaudois interdits dans le Canton de Fribourg. Chardonne est limitrophe de Fribourg au nord.

venirs de sa mère Berthe Cottier, publiés en 1999 dans la collection Ethno-Poche de la SSTP, No 20, sous le titre *Suchy, haut lieu de mon enfance*, nous a fait parvenir des extraits de lettres de sa grand-mère, Mme Alexandrine Roy-Manganel, relatives à une période de fièvre aphteuse au début de 1939, donc faisant suite à celle que nous venons d'évoquer à Chardonne. Ces pages expriment parfaitement ce qu'ont dû éprouver tous ceux qui ont été pris dans une épizootie: l'angoisse, les traitements que l'on essaie pour sauver son troupeau, le poids de l'isolement. Le village entier se trouve mis sous interdit, plus de cloches, plus de services religieux, plus d'école, plus de commerce. En outre, Mme Alexandrine Roy venait de perdre son mari et devait faire face à la difficile exploitation d'un gros domaine à passé 60 ans. Enfin, pour assombrir le tableau, les nouvelles de la politique mondiale laissaient

pressentir en ces mois d'hiver l'approche de la grande conflagration. Ce témoignage de courage et de force parle pour tant d'autres gens, qui, jusqu'à nos jours, dans la discrétion et la résignation, ont dû faire face à la sinistre fièvre.

Extraits des lettres d'Alexandrine Roy-Manganel

8 janvier 1939 ... et voilà, après le deuil, la fièvre aphteuse qui procure une révolution dont on ne se fait pas d'idée. Après, voilà Buchs (un voisin de Suchy) dont tout le troupeau est sacrifié.

... Tous nos vœux pour que les écuries de Louis ne soient pas atteintes. Quel désastre! Sans cela, j'aurais eu des visites, mais rien à faire et pour le moment impossible de partir... L'on n'entend rien, ni cloches appelant les fidèles, ni à midi, ni pour l'école. On ne se figure pas en ville ce que c'est.

La politique m'inquiète aussi. Pourtant le discours d'Hitler a été semble-t-il moins agressif. Nous aimerions tant des années moins mouvementées et il semble que partout souffle un vent mauvais.

31 janvier 1939 L'écurie des Roy n'a pas été épargnée. Et que faire des 125 litres de lait plus accepté à la laiterie?

Quel turbin à l'écurie, nous faisons du beurre, je vous en donnerai à chacune un kilo de fondu. On bouillit du lait pour les veaux et pour les porcs.

Marie, ayant une lettre pour la Mutuelle qui devra être désinfectée, je profite d'écrire. Il y a des vaches plus malades que d'autres. Il faut voir le travail qu'Emile (un cousin d'Annette Perrenoud alors âgé de 13 ans) réalise. Tout le jour et la soirée à l'écurie. Aussi le soir il est fourbu, car il faut en soigner dix-neuf. Les génisses et les veaux sont moins malades. Le vétérinaire a mis le sérum aux 19 bovins. Le taureau commence à avoir mal aux pieds. Il y en a qui ont d'immenses vessies à la bouche, à la tétine et aux pieds. Il faut donner des bouteilles de vin aux plus atteintes.

4 février Les vaches vont mieux, les unes plus que les autres. Les 2 veaux d'élevage ne sont pas beaucoup atteints. La politique m'énerve. Pourquoi n'est-ce pas tous ces agitateurs qui prennent des maladies inguérissables!

7 février Nous pouvons maintenant envoyer des lettres; elles passent à la désinfection. Depuis ce matin la fièvre a atteint l'écurie Descombaz (un autre paysan de Suchy). Il faut voir tous ces baquets de lait. La crème est extra et le beurre aussi.

Maintenant le but de ma lettre est que nous entendons dire que lorsqu'on emploie le sérum, cela atténue le mal, mais qu'au bout de six mois la botte tombe. Cela nous a tellement effrayé, pensant que le remède était pire que le mal. Nous prions donc Emile de demander au vétérinaire ce qu'il pense de cela. Je ne peux le croire; on emploie tant de sérum pour tout. (L'humanité s'en sert constamment.) Espérons que ce bruit n'est pas fondé; ce serait trop triste après avoir eu tant de tracas.

Nous avons une vache qui l'a si forte que cela veut dégénérer en septicémie.

Autrement cela va normalement. Le taureau qui est énorme est assez facile à soigner. Il faut espérer qu'il surmontera cette mauvaise passe.

Ici c'est triste sans école, sans sortie. Georgette coud à la machine, tricote, etc. Et ainsi les jours passent (pas rapidement), mais doucement. Il y a bientôt la moitié des trois semaines. (Les autorités imposaient un isolement absolu de 3 semaines.)

10 février Il y a maintenant un peu moins à faire à l'écurie; voilà 15 jours aujourd'hui. Il paraît que c'est encore serré après la désinfection des trois semaines. Ils font trop à des places et pas assez à d'autres... Pense que les maisons où la fièvre aphteuse a sévi ne peuvent point sortir de pommes de terre. Je n'aurais pas pensé cela. Le froment, attendant d'être livré, est visité par les rongeurs. La mère de Marie est bien seule dans sa grande maison. Elle trouve les jours longs, comme nous. La fièvre aphteuse est épouvantable.

Et n'oublions pas les chevaux mis au repos forcé et retrouvant ensuite la liberté. Emile promène la Laurette qui est soumise, mais hier qu'il a monté Coquette, nous avons eu une belle peur, au galop, dans les prés, toute folle après sa réclusion. Il ne voit point le danger. Heureusement qu'il n'est pas tombé, car il a réussi à la maintenir. Les chevaux tout le temps au travail et, après, trop de repos.

15 février ... Vous pourrez venir, nous désinfectons samedi, mais il faut trois semaines encore avec des formalités. Louis pourra aller au bois la semaine prochaine, mais pas le vacher et celui-ci ne peut aller coucher chez lui... Je tourne la crème, ça passe le temps. Je crois que la manque de mouvement gêne à la digestion. Ces temps j'étais dans ce cas: la tête qui tournait. Il n'y a au moins rien à regretter quand on quitte ce monde. Seulement il faudrait savoir un peu de l'Au-delà.

Mme Annette Perrenoud complète ainsi le témoignage de sa grand-mère: «Avec le printemps, la ronde des travaux allait reprendre son cours. Les épreuves de 1939 n'étaient pas terminées. A la fin de l'été commença la troisième guerre mondiale, la troisième que vécut ma grand-maman qui se souvenait de la retraite des Bourbakis. C'était dans la grande cuisine de ses parents à Montcherand. Passaient sans fin des soldats français et sa mère n'avait pas cessé de cuire des litres de soupe pour tous ceux qui frappaient à leur porte.

Quant à son départ pour les mystères de l'Au-delà, il n'eut lieu qu'au printemps de l'année 1956.»

Les épizooties, de rudes épreuves pour le courage paysan à travers les âges.

Jean-Paul Verdan, ch. de Panessière 13, 1803 Chardonne